



**COMPTE-RENDU  
DU  
COMITE SYNDICAL  
DU 12 JANVIER 2017  
18 HEURES 00**

**Date de la convocation : 03 janvier 2017**

**Nombre de membres « eau » : 6**

**Nombre de présents « eau » : 5**

**Excusés « eau » : 1**

**Pouvoirs « eau » : 0**

**Nombre de membres « syndicaux » : 25**

**Nombre de présents « syndicaux » : 15**

**Excusés « syndicaux » : 10**

**Pouvoirs « syndicaux » : 3**

**Nombre de membres « assainissement » : 20**

**Nombre de présents « assainissement » : 11**

**Excusés « syndicaux » : 9**

**Pouvoirs « syndicaux » : 3**

**Points inscrits à l'ordre du jour**

- Demande de subventions pour l'étude de gouvernance « eau potable et assainissement, eaux pluviales et GEMAPI » (17/001) - Délégués « syndicaux »,
- Encaissement chèque MASTER Renault (17/002) - Délégués « asst ».

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Ste Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

### **Point(s) soumis à délibération**

1. Demande de subventions pour l'étude de gouvernance « eau potable et assainissement, eaux pluviales et GEMAPI » (17/001)  
Délégués « syndicaux »

Suite au débat d'orientation budgétaire présenté en décembre 2016, M. le président propose aujourd'hui de l'autoriser à solliciter toute (s) subvention(s) auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour l'étude de de gouvernance « eau potable et assainissement, eaux pluviales et GEMAPI » sur le périmètre de la nouvelle intercommunalité en application de la loi NOTRe.  
(Prévisionnel étude : 42 000 €, subvention escomptée :80%)

*Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorisent le président à solliciter toute (s) subvention(s) auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour l'étude de gouvernance « eau potable, asst, eaux pluviales et GEMAPI ».*

2. Encaissement chèque MASTER Renault (17/002)  
Délégués « asst »

M. le président explique aux délégués qu'il convient de délibérer sur la vente d'un véhicule RENAULT MASTER (IVT 001/904/2010/2182) de l'Ets 468.

Ce véhicule de 2010 a été repris par le garage RENAULT LECLERC de Conflans en Jarnisy pour une valeur nette de 5 050 € le véhicule.

La Valeur Nette Comptable restante est de 9 437.03 €.

Il est donc proposé de délibérer sur cette vente, et de retranscrire les opérations comptables s'y afférents.

Chapitre 77 (prod. Excep.) / article 775 (prod. de cessions d'actif) : 5 050 €

Chapitre 040 (amortissements) / 675 : 9 437.03 €

Chapitre 042 (amortissements) / 21532 : 9 437.03 €

*Les délégués « assainissement » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent cette vente du véhicule RENAULT MASTER pour la somme de 5 050 € et les opérations comptables telles que présentées ci-dessus.*

Divers :

**Vœux du président : jeudi 19 janvier 2017 à 18h00**

**Prochain CS : jeudi 09 février 2017 à 18h00**

Le président lève la séance à 18h40

Le secrétaire de séance,  
M. Jean Louis CAMPAGNOLO  
Délégué « Asst » de Sainte Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,  
M. Lionel GERARD.

